

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance
du 5 juin 2026

*Procès-verbal
Version intégrale*





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune d'Hyères

Direction Générale des Services

SEANCE DU 05 JUIN 2026

QUORUM N° 1 :

DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELIBERATION N° 2

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique BERNARDINI Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS : Madame BERNARDINI, Monsieur AUDIBERT, Monsieur BACCI, Madame CARRASSAN, Madame CLARAMUNT AGOSTA, Monsieur MARTIN, Madame POLITI PISCHE, Monsieur AGOSTA, Madame BURKI, Monsieur BOUAKKADIA, Madame RICHARD, Monsieur GUYARD, Madame KISS, Monsieur BRUZZICHESSI, Madame ROY, Madame DELCROIX, Monsieur CHAUVET, Madame VICTORI, Monsieur GOLETTA, Madame METALNIKOFF, Madame CASTEL, Monsieur CACAUD, Madame BRUNO, Madame MARTIN, Monsieur ROSSOLINI, Monsieur EYRAUD, Madame DI CIACCIO, Monsieur BUVAT, Madame PETIT, Monsieur BOUISSET, Madame BOUZIANE, Madame MANA, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA, Monsieur GIRARD, Monsieur CORNILEAU, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Madame COLLIN, Monsieur FERRE, Monsieur MASSUCO, Monsieur VALENTIN.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame TROPINI (pouvoir à Monsieur Grégory AUDIBERT)
Monsieur NIVAGGIOLI (pouvoir à Madame Véronique BERNARDINI)
Monsieur BERTRAND (pouvoir à Monsieur Eric MARTIN)
Madame FERJANI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 29/05/2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Kali BOUZIANE



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 05 juin 2026

SOMMAIRE

AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Élection sénatoriales : Désignation des délégués supplémentaires du Conseil Municipal et leurs suppléants.....	6
AFFAIRE N°2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Élection de l'Adjoint Spécial de Porquerolles....	7

(La séance est ouverte à 9 h 09, par Madame Véronique BERNARDINI, Maire d'Hyères-les-Palmiers.)

Mme LA MAIRE : Si tout le monde veut bien s'asseoir, merci, donc je déclare la séance ouverte et je demande à Madame Myriam BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel, s'il vous plaît.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Kali BOUZIANE. Elle est désignée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Mme LA MAIRE : Nous avons une question orale qui nous a été transmise, on y répondra en fin de séance.

Comme vous avez pu en prendre connaissance, notamment via la presse, Madame Chantal PORTUESE a démissionné de son mandat de Conseillère municipale, et c'est donc à Madame Valérie BATTESTI, qui était la personne suivante sur la liste, que revient le siège de Conseillère municipale. Nous accueillons donc aujourd'hui Valérie BATTESTI au sein du groupe Hyères pour vous, bienvenue.

(Applaudissements)

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais vous faire part de quelques informations qui me semblaient importantes de partager avec vous.

Tout d'abord, tout ce qui concerne les enjeux de la commune. Ces dernières semaines, j'ai porté plusieurs dossiers d'Hyères au niveau de l'État. J'ai d'abord accueilli sur notre territoire le Préfet de région, le Préfet du Var et le Préfet maritime pour une visite de terrain sur nos îles du Parc National de Port-Cros sur la biodiversité, la prévention des incendies, le tourisme durable et la sécurité maritime. Tous les grands enjeux de notre territoire ont été partagés et mis sur la table.

J'ai ensuite accueilli Madame la Ministre de la Transition écologique aux Vieux Salins à l'occasion des 20 ans de la Fête de la nature. J'ai remis, pour que vous le sachiez tous, un courrier officiel par lequel je fais part de la candidature de la Ville au label Grand Site de France pour la presqu'île de Giens et les Salins, avec l'ambition de pouvoir le voir aboutir avant la fin de ce mandat.

J'ai également pu lui exposer deux urgences qui me semblaient très concrètes : les études qui sont lancées et qui sont à conduire sur le tombolo ouest et le réensablement des plages de la Capte. Sur le deuxième point, je tiens à vous informer que nous avons obtenu une dispense d'étude d'impact environnemental qui nous avait été demandée par la DREAL qui nous bloquait, ce qui est pour nous une excellente nouvelle. Nous sommes donc actuellement dans la mise en œuvre de la

procédure classique qui consiste à déposer un dossier. On espère une issue positive début juillet avant la très haute saison pour pouvoir faire ce réensablement de la plage de la Capte. C'est donc une bonne nouvelle pour les personnes de la Capte, pour les touristes, mais ce qui ne nous désengage pas de faire ensuite l'étude globale du site et donc là, on aura certainement un certain nombre de consignes à respecter.

Et enfin, j'ai rencontré Monsieur le Préfet du Var pour évoquer le projet de construction de logements à l'embouchure du Gapeau aux Salins d'Hyères. J'ai également évoqué le sujet du tombolo, la préservation de nos îles et les financements mobilisables auprès de l'État, notamment au travers du Fonds Vert. Donc, on espère aussi avoir une réponse positive pour des demandes qui ont été faites pour des projets que l'on a en cours.

Sur le dossier des Salins, j'ai tenu à lui rappeler toute la vigilance de la Ville et la nécessité absolue de préserver ce secteur. Le Préfet m'a ensuite confirmé suivre ce dossier de très près et cette attention de l'État est un signal que nous prenons au sérieux. Il m'a clairement dit qu'il nous soutenait pleinement dans la démarche, il s'est associé à des démarches juridiques, donc on espère et on attend toutes les suites sur ce dossier-là.

J'ai également évoqué avec Monsieur le Préfet le sujet du contrat de mixité sociale. Nous avons fait le triste constat que les objectifs de production de logements sociaux sur la commune n'ont pas été atteints, puisque nous sommes à peine à un taux de réalisation de 10 %, soit seulement 52 logements qui ont été produits sur les 523 que la commune s'était engagée à réaliser sur la période 2023 - 2025. Le Préfet m'a donc alertée sur le fait que nous allons très probablement être à nouveau très carencés, ce qui va engendrer une majoration de la pénalité dont nous ne connaissons pas encore le montant.

Soyez assurés que je reste pleinement mobilisée sur l'ensemble de ces sujets et que je vous tiendrai de toute façon informés de l'ensemble de ces informations.

Concernant plus l'actualité du Conseil Municipal, je voulais vous annoncer que Michaël SIMONNOT, qui était l'adjoint spécial des Borrels, a souhaité démissionner de sa fonction pour des raisons qui lui sont personnelles, mais également professionnelles, qui ne lui permettent pas de se consacrer pleinement à cette fonction. Nous serons donc amenés très prochainement à procéder à une nouvelle élection pour le remplacer. Je tiens à le remercier vivement pour la volonté et l'intention qu'il a manifestées pour nous accompagner dans la gestion de cette fraction.

Concernant l'Espace 3000, là, je vous invite à une visite du chantier, j'ai souhaité l'organiser, donc je vous propose le mercredi 10 juin à 16 h 30. Nous aurons l'occasion, lors du prochain Conseil Municipal, de revenir plus en détail sur l'opération des travaux. J'ai souhaité que l'ensemble des membres du Conseil

Municipal puisse se rendre sur le site pour une visite en avance de phase, puisque nous allons pouvoir en rediscuter au prochain Conseil Municipal. Vous serez donc très prochainement contactés pour l'organisation pratique de la visite, puisqu'en effet, pour votre information, il faudra s'équiper de casques et de chaussures de sécurité.

Je vous informe également que nous avons été amenés, vous avez pu le voir, à fermer la médiathèque suite à un incident technique important lié au dysfonctionnement de l'entretien de la climatisation et de la VMC. Cela a d'ailleurs engendré plusieurs malaises au niveau des agents. Les équipes ont depuis été à pied d'œuvre pour remédier à la situation afin que la réouverture se fasse au plus vite, ce qui permet de rouvrir les portes de la médiathèque dès ce matin. Cet incident vient tristement illustrer les propos que l'on a sur l'existence d'une dette grise au niveau des bâtiments communaux. Là, précisément, c'était toute la climatisation qui n'avait pas été révisée et reprise depuis plus de trois ans.

Enfin, je souhaitais revenir sur les conditions d'expression libre dans le magazine municipal. Je rappelle que l'espace dédié aux groupes de Conseillers municipaux de l'opposition est de 1 700 caractères et, pour les Conseillers n'appartenant pas à un groupe, de 500 caractères. Le règlement du Conseil Municipal ne précise en effet pas les caractéristiques de ces publications, notamment sur la taille de la police de caractère. Toutefois, on a décidé de modifier le format en augmentant la taille de police de caractère, donc en passant à huit, afin de permettre une meilleure lisibilité de ces publications. Et si cela ne suffit pas, on regardera éventuellement après pour le mettre sur deux pages, nous allons regarder ça, *a priori* ce sera déjà sur deux pages, en fonction des retours qu'on aura.

Voilà, Mesdames, Messieurs, sur les informations que je tenais à partager. Y a-t-il des questions ? Sophie MANA.

Mme MANA : Merci, Madame la Maire, bonjour, chers collègues. Je voudrais revenir sur ce contrat de mixité sociale, j'ai un trou de mémoire. En effet, je trouve assez déplorable que nous ayons tous signé, donc les gens qui étaient là avant dont moi, un contrat de mixité sociale qui n'ait pas été suivi d'effet, puisque, apparemment, nous n'avons pas construit ce que nous nous étions engagés à construire. J'aimerais que l'on rappelle l'année où nous l'avons signé, le nombre de logements pour lequel nous nous étions engagés et le nombre de logements réellement faits parce qu'effectivement, nous sommes donc en défaut, si je comprends bien.

Mme LA MAIRE : Oui, on est en défaut. Je redis le taux de réalisation : on en fait 52 sur la période 2023 - 2025 pour un objectif écrit et négocié à 523. En fait, j'ai demandé la liste, et on le fera en toute transparence, on vous donnera la liste, mais il faut savoir qu'il y avait dedans le programme des Rougières qui n'est pas sorti, qui comportait 225 logements prévus, plus le reste. On est en train de refaire la liste, puisqu'on doit au Préfet un bilan, donc on va faire un bilan état par état des logements qui avaient été écrits et engagés, et des causes évidemment pour

lesquelles les logements ne sont pas sortis. La question reviendra donc évidemment sur le prochain contrat de mixité sur lequel on est en train de travailler très précisément avec des données réelles de façon à essayer de réduire la dette qui va nous impacter et qui va être quand même relativement sévère, je tiens à vous le dire, plus de 100 % a priori, et nous allons regarder ça de plus près. Ensuite, on va travailler avec lui sur des engagements que l'on pourra tenir, 80 % au moins, on s'y engagera.

Mme MANA : Cela veut donc dire que, finalement, sur notre prochain budget, on va se retrouver avec déjà à moins 900 000 euros au minimum parce que si l'on est à 100 %...

Mme LA MAIRE : C'est le minimum, ce sera même, à mon avis, plus autour des 1,2 ou 1,3 million d'euros. Oui, Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Merci. Je voulais aussi revenir sur ce contrat de mixité sociale pour dire que, justement, nous, nous sommes les seuls à refuser de le signer, mais pas seulement. Quand vous parlez de pénalités, est-ce que ça ne va être que la pénalité ou est-ce que vous pensez que le Préfet va reprendre la main justement, comme pour des villes en carence, ce qui serait catastrophique.

Mme LA MAIRE : Si je peux me permettre de vous répondre, j'entends que vous ne l'ayez pas signé. Pour autant, si nous ne l'avions pas signé, c'était pire au niveau de la dette, etc. Après, j'entends que l'engagement n'a pas été tenu et que, du coup, maintenant, il va falloir gérer, donc c'est un vrai gros sujet sur lequel on va vraiment essayer d'être beaucoup plus précis. Et sur la deuxième question que vous m'avez posée, je n'ai pas... C'était ?

Mme COLLIN : Est-ce que vous avez senti que le Préfet risquait de prendre la main ou seulement nous imposer des pénalités ?

Mme LA MAIRE : C'est ce que j'expliquais, le Préfet attend qu'on lui fasse l'état des lieux et des causes pour lesquelles on n'a pas pu produire ces logements, je pense qu'il va faire confiance à notre bonne intention, mais je ne pourrai vous le dire qu'après, ce n'est que du ressenti. Pour le moment, on va déjà lui présenter le bilan et ensuite on lui présentera les objectifs que, nous, on proposera de faire, puisque mon intention est de revenir signer un contrat de mixité qui soit réaliste, que l'on vous présentera, et pour lequel évidemment il va falloir s'y tenir. Il nous permet aussi, je le rappelle, de réduire à ce moment-là la carence, donc tout cela est en jeu. Mais nous avons prévu une réunion, je le rappelle, pour tout le monde, le 29 juin, une réunion qui sera un Conseil Municipal privé sur le PLU, donc vous aurez à ce moment-là un certain nombre d'informations et la stratégie que nous avons l'intention de déployer, et que l'on présentera évidemment aussi au Préfet.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc, chaque fois qu'il sera nécessaire, on fera un point d'actualité sur les différents sujets qu'il nous semble important à partager avec l'ensemble des élus.

**AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Élections
sénatoriales : Désignation des délégués supplémentaires du Conseil Municipal
et leurs suppléants**

Mme LA MAIRE : La première délibération, ce sont les élections sénatoriales, c'est pour cela que l'on est tous réunis aujourd'hui et ce matin. C'est la désignation des délégués supplémentaires du Conseil Municipal et de leurs suppléants.

À travers cette délibération, il s'agit de préparer les opérations de vote des élections sénatoriales du 27 septembre prochain. La commune d'Hyères compte en effet, au 1er janvier 2026, 55 588 habitants et fait donc partie des communes de plus de 30 000 habitants dans lesquelles, outre l'ensemble des Conseillers municipaux qui sont délégués de droit, des délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune.

Pour cette élection, le décret du 21 avril 2026 fixe donc la date du Conseil Municipal obligatoirement le 5 juin 2026.

Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour procéder à cette élection pour laquelle je rappelle les principales règles.

Il s'agit d'un scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panache ni vote préférentiel. L'élection des délégués supplémentaires ainsi que celle des suppléants se fera sur la même liste. Le nombre des délégués supplémentaires à élire est de 32. Le nombre de leurs suppléants est de 18. Tout Conseiller municipal ou groupe de Conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats.

Les listes pouvaient être déposées au plus tard ce jour, date fixée pour l'élection. Elles doivent se présenter avec une dénomination et indiquer obligatoirement les nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, et le domicile des candidats. Ces derniers doivent être de nationalité française et inscrits sur les listes électorales de la commune d'Hyères.

Les listes doivent comporter obligatoirement et de façon alternative un candidat de chaque sexe. Elles ne sont pas nécessairement composées d'autant de candidats que la totalité des sièges à pourvoir.

Quatre listes ont été présentées. Il s'agit des listes :

- Hyères Ensemble avec Véronique BERNARDINI,
- Hyères pour Vous,
- Avenir Hyérois,
- Hyères Avenir.

Nous allons donc procéder au vote et devons constituer un bureau électoral que je présiderai et qui comprend les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés, et les deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, soit :

- Monsieur Jean-Paul CACAUD,
- Monsieur Robert EYRAUD,
- Madame Lia PETIT,
- Madame Raphaëlle CARRASSAN.

Madame Kali BOUZIANE assurant aujourd'hui en outre le secrétariat.

Je précise que les délégués supplémentaires élus le seront dans l'ordre de présentation établi sur la liste. Le candidat arrivant immédiatement derrière le dernier candidat élu, en tant que délégué supplémentaire, sera élu suppléant et ainsi de suite. Je ne sais pas si c'est clair pour tout le monde...

Je vous propose de procéder au vote et de constituer le bureau, merci à vous. Je rappelle :

- Monsieur Jean-Paul CACAUD,
- Monsieur Robert EYRAUD,
- Madame Lia PETIT,
- Madame Raphaëlle CARRASSAN.

On va voter, merci. À tout de suite.

(Il est procédé au vote.)

Mme LA MAIRE : Mesdames et Messieurs, votre attention. Il y a un petit souci sur le logiciel, donc ce que je vous propose en attendant les résultats du vote, c'est de passer à la délibération numéro deux, comme ça, on gagne un peu de temps et on vous annonce les résultats dès que l'on a tout ce qu'il faut.

AFFAIRE N°2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Élection de l'Adjoint Spécial de Porquerolles

Mme LA MAIRE : La délibération numéro deux, c'est l'élection de l'Adjoint spécial de Porquerolles. Lors des séances du 3 et du 17 avril 2026, nous avons procédé à l'élection de neuf Adjoints spéciaux, respectivement pour les fractions de Port-Cros, Le Levant, Giens, Sauvebonne, Les Salins, la Capte, l'Aiguade, la Plage, et les Borrels.

S'agissant de la dixième fraction de Porquerolles, nous avons souhaité mettre en œuvre une consultation citoyenne pour la désignation par les électeurs Porquerollais, et donc de façon démocratique, d'un candidat à la fonction d'Adjoint spécial de Porquerolles.

À cet effet, un appel à candidatures a été lancé le 18 avril 2026.

Le dimanche 26 avril, les habitants de Porquerolles ont donc été appelés à s'exprimer dans le cadre de cette consultation citoyenne. Et c'est Monsieur Jean-Claude BUVAT, parmi les 4 candidats, qui est arrivé en tête avec 50,56 % des suffrages.

(Applaudissements.)

En conséquence, je vous propose à présent la candidature de Monsieur Jean-Claude BUVAT à l'élection de la fonction d'Adjoint spécial de Porquerolles. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Donc, on va passer au vote à bulletins secrets. Merci beaucoup.

(Il est procédé au vote.)

Mme LA MAIRE : Mesdames et Messieurs, je vais vous annoncer les résultats pour les sénatoriales, je vais vous demander de vous taire et d'être attentifs.

Je suis obligée de procéder à la lecture de toutes les listes et de tous les noms. Les résultats :

- Pour la liste Hyères Ensemble : 34 suffrages,
- Pour la liste Hyères pour Vous : 4 suffrages,
- Pour la liste Avenir Hyérois : 4 suffrages,
- Pour la liste Hyères Avenir : 3 suffrages.

Ce qui donne :

- Pour la liste Hyères Ensemble : 25 délégués et 15 suppléants,
- Pour la liste Hyères pour Vous : 3 délégués et 1 suppléant,
- Pour la liste Avenir Hyérois : 2 délégués et 1 suppléant,
- Pour la liste Hyères Avenir : 2 délégués et 1 suppléant.

Je précise que, comme il y a une égalité des voix de quatre et quatre entre la liste Hyères pour Vous et la liste Avenir Hyérois, c'est la personne la plus âgée qui a été choisie. Donc, la personne la plus âgée est dans le groupe Hyères pour vous.

Mme MANA : Ce n'est pas moi au moins ?

Mme LA MAIRE : Non. Maintenant, je vais lire les noms des personnes, comme ça, vous saurez qui a été élu.

Pour la liste Hyères Ensemble, les délégués supplémentaires : Madame VACCARA Alexia, Monsieur LAPORTE Pierre, Madame DEGIOANNI Denise, Monsieur PISCHE Jean-Pierre, Madame BLANC Charlotte, Monsieur TROPINI Thomas, Madame VALENTE-IANNOLO Danièle, Monsieur COLONNA Toussaint, Madame MARTIN Caroline, Monsieur JOGUIN Vincent, Madame ROUILLARD Estelle, Monsieur BURKI Yves, Madame BERAUD-GASTALDI Aurélia, Monsieur SARRAZIN Pierre-Yves, Madame DECUGIS Claude, Monsieur IANNOLO Michel, Madame DOMENE Madysone, Monsieur POUSSEUR Nicolas, Madame LAPORTE Nomiki, Monsieur PRUVOST Arnould, Madame JACQUES Patricia, Monsieur SAUVAIRE Éric, Madame BACCHELLERIE Anne, Monsieur GIGANOT Marc, Madame AUDOLI Jennifer.

Maintenant, je passe aux suppléants de la liste Hyères Ensemble : Monsieur HAMOUDA Sofiane, Madame MESGUICH Sylvia, Monsieur GARDE Philippe, Madame GAUTIER-GARNIER Martine, Monsieur CARRANO Jean-Claude, Madame REGNIER Sylvie, Monsieur BACCHELLERIE Marc, Madame DUJARRIC DE LAGARDE Michèle, Monsieur JACQUES Alain, Madame FONTAINE Carole, Monsieur ILLOUZ Charley, Madame BLAS EKANE Désirée, Monsieur ILLIOT Jean-Marc, Madame ALCARAS Anne-Marie, Monsieur DI CIACCIO Thierry.

Pour la liste Hyères pour Vous, il y a donc trois personnes supplémentaires : Monsieur BERNARDI Philippe, Madame DUPUY Marie-Claire et Monsieur BRUNEL Jean-Luc.

Et en suppléant : Madame MAZEBOURG (épouse BERNARDI) Caroline.

Pour la liste l'Avenir Hyérois, donc deux personnes : Madame MILPIED Muriel, Monsieur BEUVE Philippe.

Et en suppléant : Madame CHANTEPIE Mahée.

Pour la liste Hyères Avenir, donc deux personnes supplémentaires : Madame TITO-LONGO Marina, Monsieur MARTIN Daniel.

Et en suppléant : Madame HARDEL Sonia.

Merci à vous tous. Je rappelle que la présence de toutes ces personnes sera obligatoire au moment du vote, sous peine d'une amende.

(Dépouillement des votes - Adjoint spécial de Porquerolles)

Mme LA MAIRE : Les résultats pour l'élection de l'Adjoint spécial de Porquerolles, merci de reprendre vos places.

Nombre de votants : 45

Bulletins blancs et nuls : 4

Suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 22

Suffrages obtenus par Monsieur BUVAT : 41

(Applaudissements.)

Mme LA MAIRE : Je vous propose de procéder à la remise de l'écharpe. Nul doute qu'il défendra son île avec passion.

L'ordre du jour étant achevé, nous pouvons passer à la question orale. Monsieur EYNARD-TOMATIS, est-ce que vous souhaitez lire votre question ?

M. EYNARD-TOMATIS : Oui.

Mme LA MAIRE : Allez-y, c'est très volontiers.

M. EYNARD-TOMATIS : Madame la Maire, dans le cadre des questions posées lors des séances des Conseils Municipaux, nous souhaitons vous interpeller sur la délibération numéro 41 du 11 octobre 2024 qui a été votée par la précédente municipalité.

Cette délibération concernait la dénomination d'une avenue à créer, à savoir le barreau de liaison face à l'hôpital et desservant le nouveau lycée hôtelier et le collège Jules Ferry.

Lors d'un Conseil Municipal précédent, le Maire d'alors avait été interpellé par des membres de son opposition, qui sont aujourd'hui vos adjoints, pour la dénomination de cette artère au nom de Samuel PATY. Votre prédécesseur s'y était engagé oralement comme à l'assemblée générale du CIL du quartier Godillot qui avait fait la même demande.

En effet, il y avait là tout un symbole fort pour cette nouvelle voie reliant le lycée et le collège, lieux qui enseignent sans haine la laïcité, mais aussi l'histoire des religions. Quel meilleur hommage aurions-nous pu réserver à cet enseignant tombé et décapité sous les coups de la barbarie islamique ?

Un tel hommage avait d'ailleurs été rendu au colonel BELTRAME.

Aussi, cette délibération du 11 octobre 2024 ne respectait pas les engagements pris en dénommant cette voie « Les Cinq saveurs » et cela nous laisse un goût (pour ne pas dire une saveur) plutôt amer.

N'était-ce pas au nom du « pas de vague, du vivre ensemble et pour ne pas stigmatiser une communauté » que cette décision avait été prise ?

Ne pas vouloir revenir sur cette délibération pourrait passer pour un renoncement, voire un « Abandon », titre du film retraçant les derniers jours de Samuel PATY et que la Région a décidé avec courage de projeter dans tous les lycées.

Alors, Madame la Maire, comptez-vous revenir sur cette délibération ?

Merci pour votre réponse.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur TOMATIS. Donc c'est Monsieur MARTIN qui va vous répondre.

M. MARTIN : Bonjour à tous, bonjour à toutes et merci, Monsieur EYNARD-TOMATIS, pour cette question. Je tiens à vous assurer de toute l'importance que nous accordons au devoir de mémoire concernant la tragédie de Samuel PATY. Vous l'avez souligné, je n'ai pas manqué d'énergie pour défendre sa mémoire, pour militer pour qu'un lieu digne de ce nom sur la ville puisse porter son nom de 2021 à 2025, sous l'ancienne mandature. *In extremis* lors du dernier Conseil Municipal en 2025, j'ai obtenu qu'un square porte le nom de Samuel PATY, mais aussi de Dominique BERNARD, c'était une solution de compromis avec l'ancien Maire.

Aujourd'hui, nous avons un nouvel édile et donc je peux vous annoncer aujourd'hui que Madame la Maire est favorable à ce que le barreau de liaison, qui se situe devant le nouveau lycée, porte le nom de Samuel PATY. Il faut évidemment le soumettre au Conseil Municipal, donc pas tout à fait aujourd'hui. Simplement, il faudra faire quelques adaptations administratives.

Par exemple la dénomination de la voie Samuel PATY sera en lieu et place de l'avenue « Les cinq saveurs » forcément, la dénomination « Square Dominique BERNARD » sera en lieu et place de « Square des enseignants victimes du terrorisme - Samuel PATY - Dominique BERNARD ». Et évidemment, il faudra poser une plaque commémorative « Samuel PATY - Dominique BERNARD - Enseignants victimes du terrorisme » à la place du « Square des enseignants victimes du terrorisme - Samuel PATY - Dominique BERNARD ».

Voilà un petit peu les ajustements administratifs qu'il convient d'opérer. Je vous remercie encore pour votre question.

M. EYNARD-TOMATIS : Merci à vous.

Mme LA MAIRE : Je précise bien que pour la validité administrative, ça a été dit par Éric, ces changements feront l'objet d'une délibération que l'on va vous présenter au prochain Conseil Municipal.

Par ailleurs, je mets quand même aux voix pour le principe de ces changements. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, donc on part sur cette décision.

(Applaudissements.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup à tous. La séance est levée, je vous souhaite à tous un très beau week-end. Merci.

(La séance est levée à 10 h 24.)

LE PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU :

05 JUIN 2026

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

25 SEPTEMBRE 2026

**LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,
Mme Lia PETIT**




**LA MAIRE,
Mme Véronique BERNARDINI**


